



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS AUDIO-CONFÉRENCE AVEC LA DI

Plus que jamais restons vigilants !

BILAN RH

La situation relevée fin novembre se confirme : aucun cas d'agent déclaré cette semaine dans notre inter-région. Il en est de même pour les agents en isolement. Cette tendance à la baisse se confirme au plan national en Douane.

TÉLÉTRAVAIL

La DI recense 372 agents en télétravail ce qui permet d'atteindre un taux de 72,6 % parmi la population éligible nous plaçant ainsi bien au-delà des préconisations ministérielles.

Le télétravail reste la règle et ce au moins jusqu'au 20 janvier 2021. Le ministère de la transformation et de la fonction publique table sur un moyenne de 3 jours après cette date selon l'évolution de la pandémie.

Le DI insiste sur le basculement brutal vers le télétravail suite à cette crise sanitaire. Il est trop tôt pour un retour d'expérience mais la réflexion à mener suite au décret du 5 mai 2020 sur le télétravail conventionnel s'appuiera sur les analyses de cette crise.

Ce constat est partagé par Mme Le Roux, psychologue du travail à la DI de Normandie, qui invite les représentants du personnel à la rencontrer pour évoquer les sujets liés aux conditions de travail.

Pour le DI, le télétravail en mode Covid n'est pas une obligation mais une possibilité. Compte tenu de la situation d'urgence, il rejette les remarques exprimées quant aux conditions de travail (ergonomie, TMS) en situation de télétravail. Cette réflexion sera menée lors des discussions sur la mise en place du décret ci-dessus.

La CFDT Douane de Normandie prend acte de la volonté de la DI. Nous demandons donc que la direction de Normandie fasse remonter sa position au niveau DG puis au niveau ministériel.

La CFDT a signé l'accord national interprofessionnel pour le télétravail (lire). Par contre notre ministère reste plus que frileux (une fois de plus) pour que ce mode de travail soit mis en place lors du dernier CT ministériel (Lire).

Afin d'avoir votre avis sur ce mode de travail, la CFDT, qui mène actuellement une enquête. (Participer à cette enquête)



En matière de droit à la déconnexion, le dispositif « softphone » qui permettra la gestion des appels sur le pc portable sera généralisé courant février.

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

CFDT-FINANCES.FR

MASQUES

60 millions de masques sont dédouanés dans notre direction chaque semaine.

Les préfectures fournissent en masques tissu lavables et des masques inclusifs (transparents) sont en commande. Cet approvisionnement répond à la suspension de la distribution des masques « Dim ».

VACCINATION

Début janvier sera lancée un programme de vaccination et les agents en contact avec le public sont déjà prévus pour la 3ème campagne. Nous attendons les décisions du CTM du 16 décembre prochain et la CFDT sera attentive à ce sujet.

INDEMNITÉ DE REPAS

Le dispositif d'indemnité de repas (17,50€) pour continuité de service est reconduit à compter du 17 octobre 2020.

Il faut pour cela :

- une situation en présentiel
- absence de restauration collective
- justificatif de paiement

Le remboursement est exclusif de tout autre dispositif de prise en charge comme le ticket repas.

Concernant Caen, compte tenu de la convention passée auprès d'un restaurant fermé actuellement, le directeur régional va interroger les services sociaux.

La CFDT reposera la question à la direction !

DÉDOUANEMENT

Sur les 4 dernières semaines, on constate une hausse encourageante de +5 % (depuis le 16 mars 2020, notre direction connaît une baisse de 15 % atteignant même 40 % début juin).

SURVEILLANCE

Suite à cette seconde vague, 2 modifications ont été apportées en matière de prévention :

- un maximum de deux agents par véhicule avec gestes barrières (en situation de surveillance),
- 3 agents par véhicule pour les déplacements à plus de 15mn.

Pour le HK : une commande de spray et de lingettes est en cours.

FAITES NOUS REMONTER VOS DIFFICULTES

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

BON COURAGE À TOUS.

